

CUBA - 6 mars 2020

Julio Alfredo Ferrer Tamayo



Julio Alfredo Ferrer Tamayo, l'avocat de Cubalex, a été empêché la sûreté de l'État de se rendre en Argentine où il devait participer le 10 mars à Buenos Aires à la conférence «Défis de l'activisme en faveur des droits humains en Amérique latine».

Julio Alfredo Ferrer Tamayo et Laritza Diversent

Julio Ferrer Tamayo avait été invité à la conférence par le Centre pour l'ouverture et la démocratie en Amérique latine (CADAL) mais la sûreté de l'État l'a informé avant sa sortie qu'il faisait partie des personnes «réglementées», c'est-à-dire qui n'ont pas le droit de voyager à l'étranger pour des raisons politiques. Le régime cubain utilise la «réglementation sur les migrations» pour punir les dissidents en restreignant leur liberté de mouvement.

La directrice et également avocate de Cubalex, Laritza Diversent a assisté à la conférence à laquelle son partenaire était également censé se rendre, et a profité de l'occasion pour dénoncer l'arbitraire contre lui, ainsi que contre tous ceux qui, à Cuba, osent élever la voix et agir en faveur du bien-être des citoyens et du respect des droits de l'homme et des libertés. Sur son profil Facebook, Laritza Diversent a annoncé : Pensez-vous qu'ils vont nous faire taire? Je vais parler au nom de Julio Ferrer, de Luis Manuel Otero Alcántara et de tous ceux que vous réprimez. Libérez Luis Manuel ».

Selon son site Internet, Cubalex " une organisation non gouvernementale à but non lucratif, composée de défenseurs des droits humains, qui, par le biais du droit national et international, défend et promeut les droits de l'homme, en tant que forme de transformation sociale pour parvenir au rétablissement de la démocratie et de l'État de droit à Cuba. L'organisation est connue pour fournir une assistance juridique gratuite et des services consultatifs aux personnes victimes de violations des droits de l'homme et aux groupes vulnérables à Cuba.

CUBALEX vient de lancer un appel invitant les ONG et les professionnels intéressés à créer un réseau pour la défense et le respect des Principes de base relatifs au rôle du barreau dont on rappellera qu'ils avaient été adoptés à La Havane, lors d'un Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants du 27 août au 7 septembre 1990.

Ecrire à info@cubalex.org